

## POLITIQUE DE SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE

Groupe Conseil Novo SST inc. (« Novo ») désire, par la présente politique, s'investir, en collaboration avec ses employés, dans une démarche qui vise la prévention, la promotion et les pratiques organisationnelles favorables à la santé et le mieux-être en milieu de travail.

L'organisation veut offrir aux personnes des conditions d'exercice optimales ainsi qu'un milieu de travail sain, stimulant et valorisant. De plus, elle reconnaît le rôle majeur de chacun et privilégie la prévention de la santé et de la sécurité du travail (SST) de même que la promotion de la santé et du bien-être physique et psychologique de son personnel.

### Engagement de Novo en matière de santé et de mieux-être

Nous croyons que cette approche de santé globale fait partie intégrante des fonctions de gestion de l'organisation. Elle met alors en place des stratégies, un plan de mise en œuvre et des activités en conformité avec les éléments identifiés dans sa planification stratégique.

Pour ce faire, Novo s'engage à :

- Adopter à tous les niveaux des pratiques de gestion mobilisatrices, susceptibles d'avoir une incidence positive sur la santé, le mieux-être et le développement des employés;
- Fournir les outils et le soutien aux gestionnaires pour assurer la continuité de pratiques de gestion favorisant la santé et le mieux-être des personnes;
- Mettre en place et promouvoir des programmes de santé et de mieux-être auprès des employés;
- Créer des conditions favorables pour permettre aux employés de prendre en charge leur santé;
- Promouvoir l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie pour le personnel;
- Préserver un environnement de travail sécuritaire, sain, stimulant et valorisant pour l'ensemble du personnel;
- Identifier, prévenir et réduire le plus possible les risques pouvant nuire à la santé physique et psychologique en milieu de travail;
- Soutenir activement tout employé au cours de toute période d'invalidité de même que lors de son retour au travail;
- Respecter les différentes lois, procédures internes et divers règlements en vigueur;

Dans la mise en œuvre de sa vision et par ses pratiques de gestion, Novo respecte les lois et les règlements qui régissent la santé, la sécurité et le mieux-être au travail. Il veille à ce que les mesures nécessaires soient mises en place et maintenues à jour afin d'assurer la santé, la sécurité et le mieux-être de l'ensemble des employés.

### Lois et règlements assujettis

- La Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST);
- Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);
- La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP);
- La Loi sur les normes du travail (art. 81.18 à 81.20 – Harcèlement psychologique au travail);
- Le Code civil du Québec;
- La Loi sur le tabac;
- La Charte des droits et libertés du Québec;
- La Loi sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels;
- La Loi sur l'équité salariale;
- La Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre.

Aussi, par cette politique de santé et du mieux-être au travail, Novo, en collaboration avec le comité de santé et du mieux-être (CSME), s'assurera que les actions mises en place toucheront les quatre sphères d'activités suivantes :

- **Les habitudes de vie :**  
Ensemble de pratiques et de comportements de nature durable chez une personne ou un groupe et qui sont fondés sur un ensemble d'éléments incorporant l'héritage culturel, les relations sociales, les circonstances géographiques et socioéconomiques et la personnalité.
- **L'équilibre travail/vie personnelle :**  
Habilité d'une personne à concilier les exigences de sa vie professionnelle avec ses responsabilités familiales et ses engagements personnels.
- **L'environnement de travail :**  
Ensemble des facteurs humains et physiques dans lequel le travail est réalisé.
- **Les pratiques de gestion :**  
Ensemble d'outils et de directives organisationnelles favorisant la saine gestion d'une entreprise.

## Rôles et responsabilités

Novo considère que la santé des personnes est une responsabilité partagée, tant personnelle et collective qu'organisationnelle. Sur la base de ce fondement, les rôles et responsabilités des différents intervenants sont les suivants :

### La direction générale et le comité de direction

- Se préoccupent de la santé et du mieux-être des personnes;
- S'assurent que les pratiques de gestion de l'établissement permettent de prévenir, de maintenir et d'améliorer la santé physique et psychologique des personnes;
- Transmettent les attentes au personnel d'encadrement en matière de santé et de mieux-être des personnes;
- Approuvent le plan de mise en œuvre visant l'amélioration de la santé et du mieux-être des personnes proposé par le CSME;
- À la lumière du bilan annuel et des recommandations du CSME, déterminent les actions requises et en assurent le suivi;
- Communiquent aux personnes le bilan annuel des actions visant l'amélioration de la santé et du mieux-être des personnes.

### Les gestionnaires

- S'engagent et participent à l'implantation de la présente politique;
- S'assurent que leurs pratiques de gestion permettent de maintenir et d'améliorer la santé physique et psychologique des personnes;
- Identifient ou collaborent à l'identification des facteurs de risque pouvant affecter la santé des personnes dans le but de les réduire ou, si possible, de les éliminer;
- Informent et font la promotion des programmes, des services et des outils mis à leur disposition en matière de santé et de mieux-être au travail auprès de leurs équipes;
- Maintiennent le contact, accompagnent et soutiennent le personnel lors du retour au travail à la suite d'une absence.
- S'assurent de la diffusion de l'information et de la formation nécessaires aux personnes pour qu'ils exercent leur travail de façon sécuritaire.

### **Le comité de santé et de sécurité (CSS) au travail**

- Recevoir les suggestions et les plaintes relatives à la santé et la sécurité du travail (SST) qui font partie du rôle du comité, les prendre en considération, les conserver et y répondre;
- Sensibiliser le personnel de l'entreprise à l'importance de la SST et l'informer par des moyens variés (affichage sur les babillards, notes, campagnes de sensibilisation, etc.);
- Établir les programmes d'information et de formation en SST pour le personnel;
- Enquêter sur les accidents du travail et les analyser, en collaboration avec le superviseur du service concerné, en vue d'identifier les causes et de suggérer des recommandations;
- Collaborer à la conduite des inspections planifiées de l'entreprise;
- Identifier, à l'aide des diverses sources d'information disponibles (registre d'accidents, statistiques d'accidents, rapports d'inspection, rapports du conseiller à la prévention, analyses sécuritaires de tâches, analyses ergonomiques, etc.) les diverses sources de risque d'accident et soumettre des recommandations à la direction;
- Participer à l'identification et à l'évaluation des risques reliés aux postes de travail et au travail exécuté par les employés de même qu'à l'identification des matières dangereuses et des contaminants présents dans les postes de travail;
- Choisir les caractéristiques des équipements de protection individuels qui, tout en étant conformes aux règlements, sont les mieux adaptés aux besoins des employés.

### **Le comité de santé et du mieux-être au travail (CSME)**

- Favoriser un milieu de travail sain et la bonne santé de tous les employés;
- Proposer des orientations à l'organisation en matière de santé et de mieux-être, en tenant compte de la politique en vigueur;
- Promouvoir et mettre en place les mesures de prévention et de promotion de la santé et du mieux-être dans la sphère des habitudes de vie;
- Maintenir la démarche Entreprise en santé au cœur des priorités organisationnelles;
- Viser une plus grande mobilisation tout en valorisant la responsabilisation de chacun face à sa santé et son bien-être;
- Mettre sur pied des actions répondant aux besoins des employés de Novo;
- Viser l'amélioration continue.

Au moins un membre du CSS est aussi membre actif du CSME afin d'assurer la cohérence et la synergie des actions visant le maintien et l'amélioration de la santé et du mieux-être des personnes.

### L'employé

- Se préoccupe de sa qualité de vie au travail, de même que celle des autres personnes et adopte une attitude proactive en ce sens;
- Participe à maintenir un environnement de travail sécuritaire, stimulant et valorisant qui favorise un climat de travail sain et positif;
- Participe à l'identification de ses besoins et à la pratique d'activités visant à améliorer sa santé en général;
- Informe son gestionnaire des risques inhérents à sa tâche et qui peuvent affecter sa santé et son mieux-être.

### La direction des ressources humaines en concertation avec le CSS et le CSME

- Est membre du CSME;
- Collabore à l'élaboration du programme de santé et de mieux-être afin d'assurer le lien avec les orientations stratégiques relatives aux ressources humaines de l'organisation;
- Fournit les données administratives.
- Implante la présente politique et assure son suivi;
- Coordonne la réalisation du programme de santé et de mieux-être ainsi que le plan de mise en œuvre visant le maintien et l'amélioration de la santé et du mieux-être des personnes;
- Fournit le soutien ou l'aide-conseil aux gestionnaires et aux personnes dans une perspective de prévention, de maintien et d'amélioration de la santé et du mieux-être des personnes;
- Conseille et soutient les personnes dans la prise en charge active de leur santé physique et psychologique;
- Fait rapport à la direction générale et au comité de direction du suivi et de l'évolution de la présente politique;
- Travaille en collaboration avec la direction des ressources humaines afin de s'assurer que le programme est en lien avec les orientations stratégiques relatives aux ressources humaines de l'organisation.

Nous considérons que notre engagement dans une démarche « Entreprise en santé – Élite » est un investissement dans nos ressources qui nous sont les plus chères, soit nos employés. C'est en formant une équipe impliquée et responsabilisée que Novo pourra prendre de plus en plus de valeur et continuer d'évoluer vers une réussite assurée.



René Boivin  
Président-directeur général

Date 27 juillet 2020